

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSERET
Le 28 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit février**, à **vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **10**
Absents : **5**

Votants : **12**

Date de convocation : **21 février 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents :

ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, DECOUTY Aline, MOUNIER Laurence, RESTOU Alexandre, QUENTIN Yannicka, FAURIE Emilie, LAMBERT Isabelle.

Absents excusés : **CAILLAUD Manuel (donne procuration à Bernard ROUX), HILAIRE Laurent, ROUCHON Sébastien (donne procuration à Claire CROCHER), BUNISSET Jérémy, DUPETIT Mélanie.**

ORDRE DU JOUR :

- ~~Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes eau et assainissement ;~~ **reporté**
- ~~Affectation du résultat de fonctionnement ;~~ **reporté**
- Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19 ;
- *Travaux maison Duvert* : approbation du plan de financement et demande de subvention ;
- *Travaux maison Duvert* : validation du coût prévisionnel et lancement de la consultation des entreprises ;
- *Projet de mise en valeur de la Tour de Masseret* : validation du coût prévisionnel, du plan de financement et demande de subvention LEADER (Europe) ;
- Approbation du rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique portant sur l'aliénation des chemins ruraux à Lauzerat et Bobis ;
- Modification des statuts du SIAV suite à l'adhésion de nouvelles communes ;
- Autorisation de mise en vente de biens locatifs Corrèze Habitat ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du conseil municipal et déclare la séance ouverte.

Madame POUJOL Janine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux points sont retirés de l'ordre du jour : le vote des comptes administratifs et les affectations du résultat de fonctionnement. Ces points seront abordés lors de la prochaine séance du conseil destinée au vote des budgets, déjà programmée pour le 06 avril 2022 à 19h00.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Délibération n°04/2022 : PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DEPENSES DE LA FDEE 19 – ANNÉE 2022

Le conseil municipal ;

VU le montant des contributions fiscalisées que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) envisage de mettre en recouvrement pour l'année 2022 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour l'année 2022 ;
- **ACCEPTE** la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le syndicat à hauteur de **8 104,65 €**.

Délibération n°02/2022 : REAMENAGEMENT MAISON DUVERT – VALIDATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN LIGNE DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle estimation de l'ensemble des travaux portant sur le réaménagement du bâtiment Duvert, dans le cadre de l'avant-projet détaillé remis par l'agence MAAD Architectes et Corinne DELAGE.

Le coût prévisionnel des travaux est ainsi évalué, avant consultation, à **318 051 € HT** maîtrise d'œuvre incluse selon le détail suivant :

- | | |
|---|-----------|
| - Maîtrise d'œuvre, études, SPS, frais divers : | 33 200 € |
| - Création de deux logements + amélioration énergétique : | 179 901 € |
| - Réaménagement local commercial + am. énergétique : | 104 950 € |

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette estimation, de passer un marché à procédure adaptée (MAPA) par lots séparés, et d'autoriser le lancement de la consultation pour le choix des entreprises qui vont réaliser les travaux.

Un avis d'appel public à la concurrence sera déposé sur la plateforme de dématérialisation utilisée par la commune et une publicité au BOAMP sera effectuée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 318 051 € HT ;
- **AUTORISE** le lancement de l'appel d'offres du marché de travaux suivant : « Réaménagement du bâtiment Duvert », en application des articles 66, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cet appel d'offres ou de sa relance en cas d'infructuosité ;
- **DIT** que la commission d'appel d'offres se réunira afin d'étudier les propositions avant soumission à une prochaine séance du conseil municipal.

Délibération n°09/2022 : REAMENAGEMENT MAISON DUVERT – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation du bâtiment Duvert ont été estimés à hauteur de 190 000 € HT et ont fait l'objet d'arrêtés attributifs de subvention de l'état (DSIL) et du Conseil Départemental dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

Ainsi, la commune est financée actuellement à hauteur de 57 000 € par l'état et 57 000 € par le conseil départemental (60 % d'aides pour 190 000 € HT de travaux).

Monsieur le Maire précise que le coût final prévisionnel des travaux est évalué à **318 051 € HT** par le maître d'œuvre et que la première estimation de 2020 avait dû être faite très rapidement pour respecter les délais de dépôt des demandes de subventions initiales.

Il propose au Conseil municipal d'adopter un nouveau plan de financement et de demander un complément de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du programme DSIL 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le coût prévisionnel final des travaux pour un montant de 318 051 € HT ;
- **PREVOIT** le nouveau plan de financement suivant :

- Etat (DSIL) et Conseil départemental – 60 % (taux réel 36%)	114 000,00 €
- Etat (DSIL) complément – 22 %	69 971,22 €
- Auto financement / emprunt 42 %.....	134 079,78 €
- Coût total de l'opération	318 051,00 €
- **SOLLICITE** de Madame la Préfète de la Corrèze un complément de subvention DSIL grandes priorités pour la programmation 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

PRESENTATION DU NOUVEL EMPLOYÉ DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en ce début d'année, une offre de candidature a été mise en ligne afin de trouver un remplaçant suite au départ en retraite de Jean-François ENSARGUEIX au 1^{er} janvier 2022. Au total 16 candidatures ont été déposées pour le poste d'employé polyvalent des services techniques.

4 candidats ont été sélectionnés pour participer aux entretiens. L'ensemble des démarches ont été faites en collaboration avec le centre de gestion.

La commune aura ainsi le plaisir d'accueillir à compter du 7 mars 2022 Monsieur David JACQUART, 39 ans, habitant à Saint-Ybard.

Conformément à la délibération n°46/2021, Monsieur JACQUART a été recruté au grade d'adjoint technique territorial en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Délibération n°03/2022 : MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DE LA TOUR DE MASSERET – VALIDATION DU PROJET, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les discussions abordées lors des derniers conseils municipaux autour du projet d'aménagement et de mise en valeur touristique de la tour de Masseret.

Pour rappel, l'idée du projet porte sur deux axes principaux :

- Des travaux d'aménagements pour rénover les installations les plus anciennes (étanchéité, menuiseries, éclairage, électricité ...) et garantir un meilleur accueil,
- L'installation de panneaux explicatifs au travers d'un parcours de visite pour aborder et comprendre l'histoire de la tour mais aussi une lecture de paysage alentour.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à **30 138,48 € HT** selon le détail suivant :

- Panneaux de valorisation culturelle et touristique : 12 683,00 €
- Travaux d'aménagement et de mise en valeur : 17 455,48 €

Monsieur le Maire précise que ce projet peut faire l'objet d'un accompagnement à hauteur de 80 % par l'union Européenne dans le cadre de la Mesure 19 LEADER menée par le Groupe d'Action Locale (GAL) du pays de Tulle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de mise en valeur touristique de la tour de Masseret ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **30 138,48 € HT** ;
- **PREVOIT** le plan de financement suivant :
 - Subvention FEADER U.E 80 % 24 110,78 €
 - Auto financement 6 027,70 €
 - Coût total de l'opération HT 30 138,48 €
- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du GAL Pays de Tulle – Vézère Monédières une subvention au titre de la mesure 19 LEADER dans le cadre du programme de développement rural en Limousin.

Délibération n°05/2022 : ALIENATION DE CHEMINS RURAUX A LAUZERAT ET BOBIS – APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique a été conduite du 15 novembre au 30 novembre 2021 inclus.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions favorables ont été rendues le 22 décembre 2021.

Après avoir entendu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** dans tous ses termes le rapport et les conclusions de l'enquête publique concernant l'aliénation de deux chemins ruraux situés à Lauzerat et à Bobis ;
- **APPROUVE** l'aliénation des deux chemins ruraux tels que présentés dans le rapport annexé à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- **RAPPELLE** que les frais de géomètre, les frais d'enquête, et les frais afférents à la cession seront supportés par les demandeurs.

Délibération n°06/2022 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIAV – ADHESION DE COMMUNES

Le comité syndical du SIAV s'est réuni le 15 décembre 2021 à VARETZ et a adopté la modification des statuts du SIAV pour l'adhésion des communes de :

- **Chasteaux** à la carte « sauvegarde du patrimoine »,
- **Chartrier-Ferrière** aux cartes « sauvegarde du patrimoine et sentiers »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications des statuts du SIAV suite aux adhésions de ces deux communes.

Délibération n°07/2022 : AUTORISATION DE MISE EN VENTE DE BIENS LOCATIFS CORREZE HABITAT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de Corrèze Habitat dans le cadre de la convention d'utilité sociale 2021-2026, afin d'avoir l'approbation du conseil municipal pour la vente éventuelle de logements sur la commune de Masseret.

En effet, au cas où l'un des locataires en place se porterait acquéreur, les maisons étant situées sur des parcelles en bail emphytéotique, Corrèze Habitat devrait alors résilier le ou les baux en cours et procéder au rachat du ou des terrains auprès de la commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Corrèze Habitat à procéder aux démarches en vue de ventes éventuelles des biens en locations situés sur les parcelles en bail emphytéotiques avec la commune ;
- **DIT** que Corrèze habitat pour toute demande de rachat devra en soumettre l'intention auprès du conseil municipal de Masseret ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le défibrillateur commandé auprès de SCHILLER France sera installé le 12 avril 2022 à l'extérieur de la maison médicale. Il sera équipé d'un boîtier chauffant pour l'hiver et ventilé pour l'été. Un contrat triennal de maintenance a été signé auprès de l'entreprise. Coût total : 1 314 € HT puis 100 € de maintenance par année.
- ❖ Monsieur le Maire explique que la poste est à la recherche d'une solution qui permette d'accueillir ses agents lors de leur coupure méridienne. Il a été convenu de leur mettre à disposition la salle Jammet à partir de fin mars 2022. A cet effet, une convention de mise à disposition de locaux a été signée avec le directeur d'établissement de la poste.
- ❖ Monsieur le Maire fait part au conseil des derniers achats majeurs de la commune :
 - Matériel technique : taille haie et tronçonneuse à batterie : 1 071,59 € HT
 - Remplacement des fenêtres simples vitrage en double vitrage au logement Delgoulet : 1 220 € HT

- ❖ **Travaux électriques au boulodrome :** Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation électrique au boulodrome pour la sécurité des personnes qui interviennent (principalement l'association Amicale Bouliste Masserétoise). Après avoir effectué plusieurs devis, c'est l'entreprise DEGOIS qui a été retenue pour un montant de **5 741,44 € HT** consuel compris.
- ❖ Monsieur le Maire évoque l'idée de l'organisation d'un moment de convivialité pour les Masserétois lors de la fête de fin juillet, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
- ❖ L'association « Trail du Mont Gargan » demande une avance sur subvention pour l'organisation du trail qui aura lieu le samedi 26 mars 2022 au plan d'eau Masseret – Lamongerie. Le Conseil décide de verser une avance sur subvention d'un montant de 300 €, sur les 600 € demandés par l'association.
- ❖ La commission des finances pour l'étude et la préparation des budgets se réunira le 23 mars 2022 à 15h30 à la mairie.
- ❖ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une borne de recharge électrique avec deux prises va être prochainement installée à proximité de l'Hôtel de la Tour, sur la place Marcel Champeix. Le projet est mené par la FDEE19 et l'entreprise « MOBIVE ». Leur mise en fonctionnement est prévue pour le mois de mai 2022.
- ❖ La commission d'amélioration du cadre de vie et du développement durable se réunira le 9 mars 2022 à 15h00 pour le fleurissement du village et la Grand Rue.
- ❖ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la route départementale depuis le rond-point de l'autoroute jusqu'au croisement des quatre routes à l'entrée du bourg sera refaite entièrement en avril / mai par le conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.